



Délibération n°2024-85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 juin 2024)

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : BUDGET EHPAD - AVENANTS

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON - Président

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2023,

Vu le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 03 juin 2024,

Le Président expose au Conseil que par délibération n°2023-78 en date du 1^{er} juin, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer les marchés publics suivants pour la construction de l'EHPAD, sans l'autoriser à signer les modifications de marchés susceptibles d'intervenir ultérieurement.

Des projets d'avenants sont en cours, dont le bilan est présenté :

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le



ID : 064-246400337-20240606-D2024_85-DE

MARCHÉ CONSTRUCTION EHPAD LOUVIE-JUZON						
N° LOT	N° AVENANT	OBJET	MONTANT INITIAL HT	MONTANT AVENANT HT	NOUVEAU MONTANT HT	VARIATION
Lot 1 : VRD	AVENANT N° 1	Aménagement Intérieur du patio Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	438 038,88 €	20 519,05 €	458 557,93 €	4,68%
Lot 2 : Gros œuvre	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	1 574 644,29 €		1 574 644,29 €	
Lot 3 : Charpente Bois - Couverture - Bardages	AVENANT N° 1	Mise en œuvre d'une gouttière et de sa descente en protection de l'entrée « logistique ». Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	537 574,60 €	1 216,20 €	538 790,80 €	0,23%
Lot 4 : Etanchéité	AVENANT N° 1	Mise en œuvre résine d'étanchéité circulaire en sol du local CTA dans le bât C Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	70 851,10 €	3 810,00 €	74 661,10 €	5,38%
Lot 5 : Enduits	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	56 560,14 €		56 560,14 €	
Lot 6 : Menuiserie Aluminium	AVENANT N° 1	Modification le gabarit d'un châssis en fonction de la dimension de la calandreuse Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	315 028,26 €	8 959,09 €	323 987,35 €	2,84%
Lot 7 : Menuiseries Bois - Ameublements	AVENANT N° 1	Blocs-portes plus grands, blocs-portes de recouvrement dans les combles, trappes d'accès Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	348 827,50 €	4 589,95 €	353 417,45 €	1,32%
Lot 8 : Plâtrerie	AVENANT N° 1	Encoffrement de degré CF1H pour les réseaux en comble du bât B Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	387 303,92 €	15 010,00 €	402 313,92 €	3,88%
Lot 9 : Plafonds suspendus	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	75 078,02 €		75 078,02 €	
Lot 10 : Sols souples	AVENANT N° 1	Remplacement le carrelage par un revêtement souple Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	309 123,12 €	1 487,68 €	307 635,44 €	-0,48%
Lot 11 : Carrelage	AVENANT N° 1	Suppression de la fourniture des siphons de sols et de carrelage pour sol souple Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	43 321,15 €	7 315,99 €	36 005,16 €	-16,89%
Lot 12 : Peinture	AVENANT N° 1	Remplacement tapisserie par toile de verre Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	161 474,50 €	9 499,00 €	151 975,50 €	-5,88%
Lot 13 : Serrurerie	AVENANT N° 1	Emmarchement pour l'accès aux toitures Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	75 380,00 €	1 463,00 €	76 843,00 €	1,94%
Lot 14 : Espaces verts - Clôtures	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	52 952,00 €		52 952,00 €	
Lot 15 : Equipements de cuisine	AVENANT N° 1	Suppression de la mise en œuvre de 2 siphons de sol inutiles au projet Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	172 540,57 €	554,48 €	171 986,09 €	-0,32%
Lot 16 : Electricité - Groupe électrogène	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	701 339,40 €		701 339,40 €	
Lot 17 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	AVENANT N° 1	Adaptation des barres de douches initialement prévues Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	1 099 053,43 €	13 091,87 €	1 112 145,30 €	1,19%
Lot 18 : Ascenseurs	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	56 500,00 €		56 500,00 €	
Lot 19 : Signalétique	AVENANT N° 1	Pénalités de retard journalières : ramené de 1/100 ème à 1/1000 ème	12 239,00 €		12 239,00 €	
			6 487 829,88 €		6 537 631,89 €	

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer les avenants présentés, et, pour des raisons d'efficacité, de l'autoriser à signer toutes les modifications de marchés publics susceptibles d'intervenir ultérieurement sur l'opération concernée, et cela dans la limite des crédits budgétaires.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

